

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01726

Numéro SIREN : 829 058 601

Nom ou dénomination : 13 EXTRA

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2024 sous le numéro de dépôt 8676

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**QUI AUTORISE LA DISSOLUTION ANTICIPEE**  
**DE LA SASU 13 EXTRA**

La SASU 13 EXTRA -SIRET MARSEILLE 8290586010 0016, dont le siège Social est 18 Place Bougainville, 13015 MARSEILLE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT TROIS MARS

Au siège social à Marseille,

La SASU 13 EXTRA, prise en la personne de son Président, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par le représentant légal de la SASU 13 EXTRA

Était présent Monsieur EL FATTOUHI Ali, titulaire de 100 actions numérotées de 1 à 100 composants le capital social de la SASU 13 EXTRA.

L'Assemblée est présidée par Monsieur EL FATTOUHI Ali, en sa qualité de Président.

Monsieur constate que l'associé unique possède la totalité du capital social.

L'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la SASU 13 EXTRA
- Nomination de Monsieur EL FATTOUHI Ali en qualité de liquidateur.
- Conférer à Maître Pierre Zeghmar tous les pouvoirs pour effectuer les formalités de publicités et de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

- Le Président précise que la convocation a été effectuée conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la SASU 13 EXTRA.

L'Assemblée reconnaît la validité suivantes, figurant à l'ordre du jour :

**1<sup>ère</sup> Résolution :**

L'associé unique autorise la dissolution anticipée de la SASU 13 EXTRA

Cette résolution est adoptée

**2<sup>ème</sup> Résolution :**

L'associé unique décide de la nomination de Monsieur Ali EL FATTOUHI en qualité de liquidateur

Cette résolution est adoptée

**3<sup>ème</sup> Résolution :**

L'associé unique indique le lieu de la liquidation à l'adresse de Monsieur Ali EL FATTOUHI domicilié et demeurant 25 B av Jean Compadieu 13012 Marseille

Cette résolution est adoptée

**4<sup>ème</sup> Résolution :**

L'associé unique confère à Maître Pierre Zeghmar, AVOCAT, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Fait à Marseille le 23 mars 2024

